

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Degré d'observation (2^e année)

Nom de l'élève :
Prénom de l'élève :

Classe actuelle :
Numéro :

Langue moderne I : **Néerlandais**

Immersion

Formation commune	Religion	2
	Français	5
	Mathématiques	5
	Étude du milieu *	4
	Sciences *	3
	Langue moderne I Néerlandais	4
	Éducation physique	3
	Éducation par la technologie	1
	Éducation plastique	1

Date : ___ / ___ / 2024

Signature de l'élève

Signature des parents

Choix de l'élève	AC1	AC2	AC3	AC4	AC5
	Latin	4	3		
Initiat. à la cult. antique — Grec		1			
Sciences			2	2	2
T. D. Mathématiques			2		
Socio-économie				2	
Expression plastique					2

* Ce cours est dispensé en néerlandais pour les élèves en immersion.

La direction se réserve le **droit de supprimer** ou de **modifier une grille de choix des options** en fonction d'impératifs — comme le nombre d'élèves inscrits dans une option et la construction de la grille horaire — difficilement prévisibles à ce jour. Les parents et les élèves concernés en seront avertis dès que possible.

Sauf décision du conseil de classe en délibération d'une AOC (redoublement) ou d'une option formellement déconseillée par le conseil de classe, les changements d'options après le dernier jour d'année scolaire (vendredi 5 juillet 2024) ne sont pas garantis.

Après cette date,

toute demande de changement d'options requiert :

- l'introduction de la part des parents d'une motivation écrite et d'un nouveau document de choix d'options auprès de la directrice adjointe, M^{me} Van Ee Haute ;
- une rencontre de l'élève avec la directrice adjointe, M^{me} Van Ee Haute.

Si la demande est acceptée, le changement d'options prendra effet le lundi suivant, à partir du lundi 9 septembre 2024.